



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, le règlement no. 73 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4<sup>E</sup> Avenue, la 5<sup>E</sup> Avenue Est et la 3<sup>E</sup> Avenue pour une somme n'excédant pas 2 578 000 \$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la ville.

Donné à Daveluyville, ce 13 mai 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**